

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 22 février 2010

3 Coopération décentralisée - solidarité avec Haïti - aide exceptionnelle

Étaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, OYONO, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, CHEURFA.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme JAJAN

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. VARLET

Étaient absents :

Pouvoir à : M. MONTÈS

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : Mme FÉVRIER

Pouvoir à : M. CHEURFA

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents 33

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

Le 12 janvier dernier, le séisme sans précédent qui a touché Haïti a provoqué une catastrophe qui a anéanti sa capitale et ses environs. La municipalité tient à apporter tout son soutien et sa solidarité au peuple haïtien et à sa diaspora au nom de tous les Creillois.

La ville de Creil s'est aussitôt engagée à soutenir le collectif « Haïti Urgence Solidarité Oise » qui s'est créé sous l'impulsion de Madame Marie-Chantal GUERIN, Présidente de l'Association Haïtienne de Solidarité et d'Echanges Culturels établie à Creil depuis de nombreuses années.

Plusieurs autres associations de l'Oise ainsi que de nombreux acteurs de la vie locale composent ce collectif qui souhaite coordonner une collecte de dons et des actions de solidarité dans l'Oise afin de soutenir durablement des projets au plus près de la population Haïtienne.

Monsieur le Maire a demandé aux services municipaux d'accompagner les actions mises en œuvre sur le territoire communal et a accordé la mise à disposition gratuite des équipements nécessaires à la tenue des manifestations.

Au-delà de cette contribution logistique, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à poursuivre l'élan de solidarité qui s'est engagé et propose d'attribuer un don exceptionnel humanitaire afin de contribuer à l'aide d'urgence qu'apportera le collectif à la ville des Abricots, située à l'extrême pointe de la presqu'île du Sud.

Monsieur le Maire vous soumet également pour information et réflexion, le dossier qui lui est parvenu par l'intermédiaire du Collectif de la part de Monsieur le Maire des Abricots ; ceci afin d'envisager la suite à donner dans le cadre d'un éventuel partenariat de coopération.

Il vous est demandé d'approuver le versement d'un montant de 3000,00€ au Collectif « Haïti Urgence Solidarité Oise ».

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 1115-1, alinéa 2,
Considérant l'urgence à venir en aide à la population haïtienne suite au séisme du 12 janvier 2010,
Considérant l'appel à la solidarité lancé par monsieur le Maire dans le courant du mois de janvier,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle de 3000,00 € au collectif « Haïti urgence solidarité Oise ».

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte.04/6574/CB)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

24 FEV. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

24 FEV. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 24.02.10. Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

